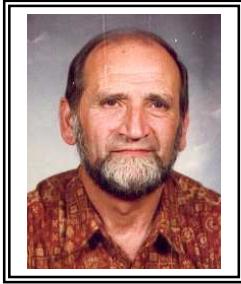


# INFO GRAZAC

MAI 2005



- 1 Le mot du Maire
- 2 Grazac... dans une ère nouvelle...
- 3 Grazac se donne les moyens...
- 4 Gestion communale
- 5 Chapitres aux influences majeures...
- 6 Tri sélectif.....
- 7 Du nouveau pour les monstres
- 8 Projets de la commune
- 9 La station d'épuration
- 10 Les bancs dans l'église
- 11 Monument aux Commémorations
- 12 Un animateur.....
- 13 Civisme
- 14 Incivisme
- 15 S. I. C.
- 16 Bar-Restaurant
- 17 Les associations
- 18 Annonces
- 19 Rappel...

Mesdames, Messieurs,

Nous voici dans la deuxième partie du mandat (prolongé d'un an pour cause d'élections présidentielles et législatives).

Après 3 ans durant lesquels nous avons tout tenté pour que la solidarité entre communes du canton se transforme en solidarité économique de développement une inertie statique de nos partenaires nous a obligé au constat : les autres communes du canton avaient-elles les mêmes ambitions ? Malgré nos insistances, deux courriers adressés début février et mi-octobre 2004 aux Maires des communes du canton, aucune perspective, aucun projet.

Le Conseil Municipal a pris la décision d'intégrer l'intercommunalité du District de la Vallée de l'Ariège, accompagné de la commune d'Esperce, pour des raisons que chacun comprendra aisément (prise en compte de l'assainissement, du S.D.I.S. et d'une partie des ordures ménagères).

Après bien des péripéties, le Sous-Préfet nous autorisait à intégrer le District à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 (date de l'arrêté préfectoral).

Je pense que vous comprendrez le bien fondé de cette décision prise dans l'intérêt de la commune et pour son avenir.

Le Maire

O  
M  
M  
U  
N  
A  
L

## 2 - GRAZAC ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÈRE, TANT DANS LA GESTION DE SON BUDGET QUE DANS SES AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT...

Jamais notre petite commune n'aura connu autant de modifications structurelles pour le devenir de notre cité ; mais de quoi s'agit-il ?

Trois grands sujets étaient « sur le feu » ces 18 derniers mois, chacun d'eux était motifs à d'extrêmes précautions, allant jusqu'à paralyser vos élus dans leurs faits et gestes, que pouvaient-ils dire, que pouvaient-ils affirmer au risque d'être défiés dans leurs démarches, la volonté politique suffisait-elle pour voir aboutir leurs projets...

Mais c'est avec beaucoup de satisfaction qu'aujourd'hui nous pouvons affirmer que les ambitions que nous portions pour GRAZAC se concrétisent :

- **1 - Le Syndicat Intercommunal à la Carte** se donne les moyens d'un développement maîtrisé et adapté tenant compte des diverses évolutions de ses adhérents (capacités financières, évolutions de populations, projets de développements urbains...), mais surtout remettant à l'ordre du jour des pratiques plus « démocratiques » quant à la participation des membres et donc des représentants des diverses communes ; c'est donc avec un grand plaisir que nous avons demandé à M. Jean Chenin, Président du SIC de bien vouloir se présenter et au-delà expliquer les projets que les élus des 3 communes lui ont confiés (voir chapitre 14).

- **2 - Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)** arrive enfin dans sa dernière ligne droite. Ce document dont l'étude a commencé lors du précédent mandat, après maintes péripéties, va enfin trouver application pour l'organisation urbaine de notre commune. Afin de ne pas noircir le tableau, nous n'évoquerons pas ici la nature des retards qui a pesé sur sa mise en application, nous dirons simplement « qu'il ne faut pas être cardiaque », qu'il faut toujours et encore y croire.

Les élus sont restés dans cet état d'esprit car là, par le P.L.U., c'est une pièce maîtresse de l'organisation de notre commune (occupation des sols, organisation urbaine, maîtrise de la démographie, maîtrise des moyens publics à générer pour gérer tous ces composants...) qui était en jeu.

Elus et non devins, nous ne pouvions plus durablement nous engager sur une gestion maîtrisée si l'outil PLU n'entrait pas en application. En effet, les règles de gestion qui en découlent cernent et définissent une grande partie de ces critères qui se matérialiseront dans la gestion à long terme de notre commune.

- **3 - L'Intercommunalité : notre Commune a adhéré à la «Communauté de Communes du District de la Vallée de l'Ariège».**

Après maintes rencontres avec les élus des communes du canton (Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Caujac, Esperce, Marliac...), malgré notre insistance à trouver issue dans une démarche d'avenir pour gérer en commun des charges très contemporaines dans leurs caractères devenus politique et économique (Ordures ménagères, Assainissement, POOL... et bien d'autres thèmes possibles...) dépassant les capacités « supportables » pour les communes de la taille de Grazac, faute d'avoir pu trouver un (un seul...) écho positif, après avoir prévenu nos précédents interlocuteurs, nous avons pris l'initiative de nous rapprocher de la Communauté des Communes du District de la vallée de l'Ariège ; la Commune d'Esperce ayant eu le même réflexe, nous pensons sincèrement avoir fait le meilleur des choix pour le devenir de Grazac et ses habitants.

Les premières retombées en seront pour cette année ; en effet, même si le budget communal ne tient pas compte des transferts de compétences, il y a « gel » des augmentations des taxes malgré les premières prévisions pessimistes dont nous vous faisons part depuis le début de notre mandat.

## 3 - GRAZAC SE DONNE LES MOYENS ADAPTÉS A SON ÉVOLUTION :

Il est fini le temps de la gestion individuelle des ordures ménagères, plus personne dans les moins de 40 ans ne se souvient du tas d'ordures au fond du jardin ou encore du tas de fumier et de la fosse à purin. Notre société est fondée sur le mouvement, les déplacements, ..... et donc une gestion économique de l'**après** (changement de propriétaires, ..... de population..... de structures urbaines.....) Ce qui était de l'ordre et de la responsabilité d'abord individuelle puis de groupe, devient aujourd'hui l'un des grands sujets de société : - l'environnement est bien au centre d'un développement économique durable. C'est dans cet esprit que Grazac délègue à l'Intercommunalité les compétences les plus opportunes.

### - Les frais d'ordures ménagères pour les postes :

COLLECTE + DECHETTERIE + TRAITEMENT  
50 % DISTRICT 50 % à charge de l'usager (tous les usagers dès 2006)

*Ce qui change sur ce chapitre :*

- **1) Tous le monde sera directement concerné** par le traitement des déchets de la commune ; Même si cela paraît paradoxal, le simple fait que chacun soit soumis à la Taxe sur les Ordures Ménagères, aura pour conséquence de réduire sensiblement les impôts des seuls contribuables qui, jusqu'à cette année comprise, paient - **seuls** - la totalité des frais qui pèsent par ce poste dans le budget de la commune. Dès 2006 tout le monde paiera à titre individuel ce chapitre (taxes d'ordures ménagères sur le foncier)

- 2) *Tout le monde sera soumis à la prise de conscience* nécessaire quant à l'évolution des coûts liés au respect de l'environnement et nous devrions donc tendre vers une meilleure maîtrise de la masse des déchets, recyclables ou non, réels ou infondés. En effet, même si la population locale continue d'augmenter (environ + 9% sur 5 ans) nous restons impuissant en tant qu'élu face à l'augmentation en masse des ordures ménagères : + 30% environ de poids de déchets supplémentaires collectés entre 2003 et 2004 ; Nous serions tentés de poser la question : Trouvez l'erreur ?...

Et puis il ne s'agit pas que d'une question de poids, en coût cela se traduit : - 2003 : 12 732.00 Euros de frais de collecte - En 2004 : 16 674 Euros sur le même poste ... Les seuls contribuables **non exonérés** devraient-ils continuer à subir cette envolée injustifiée....

### **- La gestion de l'assainissement :**

L'intégralité des éléments de ce budget (investissements exécutés, en cours et à venir) mais encore tous les financements liés à ces opérations (emprunts, subventions de toutes natures et origines, ...) seront dorénavant gérés par les services du District.

Certains pourront demander : « ...Est-ce bien sérieux ? »... « ...N'y perdons-nous pas notre âme... ? »... Là sont les questions que nous nous posons avant toute décision.

Mais ne devons-nous pas retourner la question : - est-ce bien sérieux, en se soumettant aux exigences de plus en plus sévères sur ce chapitre de faire supporter à la population Grazaquoise des investissements qui, à terme, auraient asphyxiés les finances de tous et hypothéqués tous autres besoins ? (Pour l'année 2005, c'est 21050 € de frais financier ainsi « épargnés »).

Bien sûr le risque existe toujours d'avoir à subir des pressions d'éventuels partenaires qui trouveraient là moyen de manipuler notre devenir en faisant levier sur l'organisation de nos projets liés au P.L.U. ou encore nos alliances extérieures, ou en précipitant des travaux vers des zones à urbaniser et inversement en bloquant des besoins... des projets... « Histoire du pot de terre contre...etc.... »

Là, sera mise à l'épreuve notre vigilance, la vigilance et l'esprit de représentativité de vos élus désignés en la circonstance pour défendre les intérêts de la commune, nous défendre.

Nous pouvons tout de même saluer que chacun y trouvera dans l'immédiat les avantages d'une gestion « de masse » par des investissements « de masse » ; en effet, les investissements engagés par la commune (à ce jour 467 962.15 €) se trouveront dilués sur la population totale du DISTRICT, avantage en notre faveur sachant que les plus importantes agglomérations (Auterive et Miremont.....) sont déjà équipées de ces moyens. Par ce biais, les montants des différents coûts de raccordement sont ainsi déjà fixés ;

Il en coûtera donc pour le raccordement :

- 1980 € pour une habitation neuve,
- 730 € pour une habitation déjà existante, avant l'arrivée du réseau à proximité.

### **- Contribution au SDIS ( Syndicat Départemental du Service Incendie et Secours) :**

Prise en charge intégrale par le DISTRICT. Pour un montant de : 5 005 €

### **- Et autres compétences non encore évaluées :**

Développement économique - Aménagement de l'espace - Voirie.

#### **- Les retombées :**

Le regroupement en « Communauté de commune » aux compétences particulières précédemment énumérées, confère à cette collectivité une dotation DGF bonifiée complétée de la fiscalité commune TPU (Taxe Professionnelle Unifiée).

Plus précisément, d'un côté, l'Etat favorise cette structure en lui attribuant une « Dotation Globale de Fonctionnement » au même titre qu'une ville (voir les ratios applicables suivant le nombre d'habitants, 3500 à 50 000 habitants) ; d'un autre, les Communes adhérentes abondent le budget principal par la taxe professionnelle qu'elles ne collectent plus à leur avantage mais à celui exclusif de la communauté.

Par ailleurs, l'état voulant une fois de plus favoriser ce modèle de structure, encourage les adhérents en leur maintenant un équivalent Taxe professionnelle au travers d'une « allocation de compensation » sur la somme perçue l'année précédente à l'adhésion (2004 pour Grazac).

Tout budget d'exercice exécuté par le District, jusqu'à ce jour excédentaire de par les recettes précédemment citées, ce dernier reverse aux adhérents « une dotation de solidarité » dont Grazac pourra bénéficier ; bien sûr cela n'existe que pour des raisons d'excédents budgétaires..... jusqu'à quand ?

De la conjonction de ces financements résulte un solde positif en faveur de notre Commune. Parce que notre adhésion se fait en cours d'année, et parce que le transfert de toutes les compétences se fera sur l'année en cours au travers de délibérations successives, nous ne pouvons pas encore annoncer l'écart financier et l'évolution de notre budget, mais il y aura forcément excédent budgétaire en 2005 ou, au pire, équilibre sans augmentation des taux des taxes.

L'ambition de vos élus est à terme d'accéder à de nouveaux besoins pour notre commune, voire réduire substantiellement certaines taxes locales.

**- LE CONSEIL MUNICIPAL EST REPRESENTE AU DISTRICT de la VALLEE DE L'ARIEGE PAR :**

|                      |           |                    |            |
|----------------------|-----------|--------------------|------------|
| M. MESPLES Noel      | Titulaire | M. SALVAYRE Guy    | Suppléant  |
| M. LORRAIN Jean Luc  | Titulaire | M. ZDAN Michel     | Suppléant  |
| Mme MESPLES Nathalie | Titulaire | Mme FERNET Josette | Suppléante |

**4 - GESTION COMMUNALE**

**TAXES ET BUDGET 2005 :**

Même si 2005 est déjà annoncée comme une « future année noire » en matière d'impôts (taxe audiovisuel « instillée » dans la taxe d'habitation, probable augmentation des prélèvements et taxes en faveur du département et la région, conséquences directes de la gestion dite « décentralisée » des personnels employés dans les établissements scolaires...) il ne pourra pas en être du fait de la gestion locale ; en effet cette année voit se concrétiser et mettre en place des orientations élaborées de longue date, qui trouvent épanouissement dans l'étape transitoire du budget 2005 .

Nous reprenons donc ci-dessous le tableaux des variations qui vous avait été présenté en 2003, et bien sur appliqué jusqu'en 2004, les valeurs (Taux et montants) 2005 sont celles votées pour l'exercice en cours.

| Année : →       | VARIATIONS DEPUIS 1997 |           |         |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           | VOTE BUDGET |      |
|-----------------|------------------------|-----------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|------|
|                 | Taux 98                | Variat. % | Taux 99 | Variat. % | Taux 2000 | Variat. % | Taux 2001 | Variat. % | Taux 2002 | Variat. % | Taux 2003 | Variat. % | Taux 2004 | Variat. % | 2005        | %    |
| TAXES: ✓        |                        |           |         |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |             |      |
| Fonc. Bati      | 14.80                  | 1.02      | 14.80   | 0.00      | 14.80     | 0.00      | 14.80     | 0.00      | 14.80     | 0.00      | 16.67     | 12.64     | 18.08     | 8.46      | 18.08       | 0.00 |
| Fonc. N.Bati    | 84.30                  | 0.00      | 84.30   | 0.00      | 84.30     | 0.00      | 84.30     | 0.00      | 84.30     | 0.00      | 94.41     | 11.99     | 102.94    | 9.04      | 102.94      | 0.00 |
| Habitation      | 13.24                  | 0.99      | 13.24   | 0.00      | 13.24     | 0.00      | 13.24     | 0.00      | 13.24     | 0.00      | 14.82     | 11.93     | 16.17     | 9.11      | 16.17       | 0.00 |
| Professionnelle | 24.91                  | 0.00      | 24.91   | 0.00      | 24.91     | 0.00      | 24.91     | 0.00      | 24.91     | 0.00      | 24.91     | 0.00      | 24.91     | 0.00      | 24.91       | 0.00 |

**5 - LES CHAPÎTRES AUX INFLUENCES MAJEURES ET LEURS TENDANCES :**

**CHARGES SCOLAIRES ET PARTICIPATION AU S.I.C.**

Des variations d'effectifs de l'ordre de 10%, l'assainissement d'une gestion qui était devenue « un peu hasardeuse » ces 3 précédentes années, autant d'éléments qui concourent à nous rendre la fierté nécessaire pour cet outil au service de nos enfants et leurs parents ; participation légèrement en baisse malgré un effort budgétaire maintenu pour la création de « réserves d'investissements » en cours pour le moyen terme.

**GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL, EVOLUTION DES CONTRATS :**

Afin de ne pas « brimer » ou du moins bloquer une possibilité d'évolution de carrière de l'actuelle secrétaire de mairie, des dispositions « statutaires » seront prises ; sera par ailleurs étudiée la possibilité d'améliorer l'accueil du public à la Mairie (étude jours et heures de fréquentation, services administratifs et relation publique...), un budget à donc été mis en réserve pour parer à tous besoins devenant évident.

**TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (depuis la collecte jusqu'au traitement effectif) :**

- Pour l'année en cours, la contribution de la commune est inscrite au budget dans son intégralité. Nous relevons l'augmentation importante du tonnage collecté et traité pour la Commune de Grazac (+30%), CECI n'est pas sans conséquence sur la proportion budgétaire consacrée à ce seul poste (environ 24%)

**ASSAINISSEMENT :**

- Toutes les sommes ont été à ce jour provisionnées pour les programmes en cours de réalisation ; un « jeu » d'écriture sera nécessaire pour transférer le budget ASSAINISSEMENT via le District et ainsi alléger la charge potentielle d'endettement pesant sur notre commune. Une solution d'équilibre déjà abordée et donc pas particulièrement pénalisante pour l'année commencée.

**LA TLE (Taxe locale d'équipement) :**

en 2002 nous écrivions :

... » Dès 2002, notre réaction a été de voter et mettre en place la TLE (Taxe locale d'équipement).

*Taxe qui a pour but de suppléer aux déconvenues de variations brutales d'effectifs dans le cycle maternelle et primaire ; des recettes nouvelles pour toutes nouvelles constructions, les effets devraient donc commencer pour les nouveaux permis de construire. ».*

Aujourd'hui nous pouvons affirmer qu'en effet cette taxe contribue à l'équilibre financier des ressources de la commune, dans le même cadre, l'application à venir du P.L.U. aura des retombées au moins aussi fructueuses et stabilisantes pour l'évolution de notre territoire et de ses besoins structurants.

Recette particulière engendrée en 2004 : 842 € (autant d'imposition annuelle en moins)

## 6 - TRI SELECTIF DES ORDURES MENAGERES

Ca y est, Grazac a mis le pied à l'étrier !

Les containers individuels et les sacs ont été distribués par les conseillers municipaux sur 2 samedis matins ; les containers collectifs ont été mis en place par l'employé municipal.

Il faut maintenant trier ses ordures ménagères et les mettre dans les containers appropriés.

Le ramassage est prévu le mercredi sauf pour celui de la route d'Esperce qui a lieu le lundi (attention, sortez vos poubelles la veille au soir car les éboueurs passent très tôt le matin).

Concernant la possibilité d'acheter un composteur au tarif privilégié de 15 €, la démarche est la suivante :

- la commande est à passer à la mairie et lorsque le SMIVOM a réceptionné les composteurs commandés,
- la mairie vous préviendra afin que vous puissiez aller les retirer et les payer au SMIVOM ; comptez un délai d'un mois entre la commande et la réception.

Pour préserver l'environnement et participer plus activement encore à la réduction des déchets, et du coût de votre future taxe (T. E. O. M. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) n'hésitez pas à venir retirer à la mairie votre affichette « PAS DE PROSPECTUS DANS MA BOITE AUX LETTRES » (disponible dès juin 2005)

## 7 - DU NOUVEAU POUR LES « MONSTRES » :

Il faut s'inscrire à la mairie comme par le passé ; toutes les fins de mois, la secrétaire transmettra au SMIVOM la liste des personnes qui se seront inscrites ; le SMIVOM rappellera chacun d'entre vous pour vous communiquer la date du passage des « monstres ».

## 8 - PROJETS DE LA COMMUNE

Réalisés : Monument aux commémorations

Assainissement (création de la station d'épuration et de la 1<sup>ère</sup> tranche du réseau)

Acquisition et installation de bancs avec dossier pour l'église

En cours : Plantation d'arbres autour du monument aux commémorations

Acquisition d'un système de chauffage pour l'église

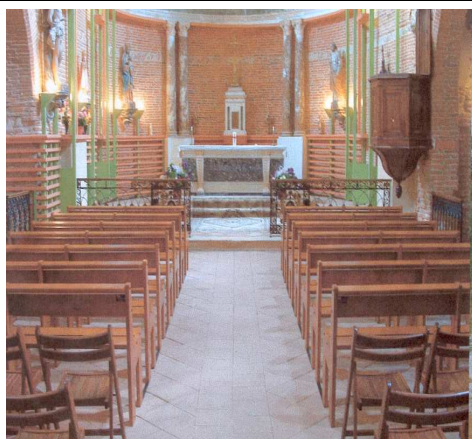
A l'étude : Acquisition d'un columbarium

Aménagement d'un terrain de sports et de loisirs

## 9 - LA STATION D'EPURATION :



## 10 - NOUVEAUX BANCS A DOSSIER DANS L'EGLISE :



## 11 - INAUGURATION DU MONUMENT AUX COMMÉMORATIONS

Les grazacois ont enfin un lieu de recueillement pour leurs aïeux, défenseurs de leurs droits, de leur vie.

Après un concert de l'Harmonie d'Auterive à la salle polyvalente, il a été inauguré le samedi 29 janvier 2005 en présence des Anciens Combattants de la région, par une journée hivernale qui n'était pas sans rappeler les commémorations de libération des camps d'extermination nazie.

Ce monument a mis le temps à voir le jour puisque la première ligne budgétaire remonte au budget de 1999, honneur aux élus d'alors qui ainsi, comblaient un « vide » démocratique local (rappelons que jusqu'ici le recueillement se faisait devant une plaque commémorative dans l'église....tant pis pour les laïques...); mais entre une ligne budgétaire et sa réalisation, beaucoup de péripéties comme notre questionnement sur le projet, la définition de celui-ci, les besoins financiers pour exécuter les imprévus et enfin cette composition : les Droits de l'Homme et du Citoyen, les Droits de l'Enfant et juxtaposée, la plaque commémorative des enfants de la commune morts pour notre pays rappelant ainsi fortement que les valeurs de liberté sont défendues par tous y compris dans les recoins les plus éloignés de la Patrie des Droits de l'Homme.

Le conseil est fier de cette dénomination « Monument aux Commémorations » et la coïncidence du 29 janvier a été accueillie avec une grande émotion. Par cette réalisation, nous avons souhaité, dans le cadre de la laïcité, rappeler l'Histoire, nos Droits mais aussi nos Devoirs et quoi de mieux qu'un livre ouvert pour nous en souvenir et puiser en chacun de nous le besoin de mémoire.



## 12 - UN ANIMATEUR.....EMPLOYE COMMUNAL.....

UN ANIMATEUR POUR LES JEUNES..... C'ETAIT SANS COMPTER AVEC..... LES TROUBLES- FETES.....  
Pas facile de faire vivre la citoyenneté (... le civisme ?.....) à GRAZAC.

Quand en février 2004 nous nous réjouissons « d'avoir pu » enfin pourvoir aux besoins d'un animateur pour nos plus jeunes, il était sans compter avec les incurables « nombrils » (de la commune) qui font toujours « plus » et « mieux » que..... les autres..... Pourtant le constat était et est toujours des plus banal ; depuis « fin 1990 » (pour ceux qui connaissent Grazac en ces temps) depuis donc la dissolution de l'association « les branchés » qui rassemblait une multitude de nos jeunes au sens le plus large du terme, ces derniers (et tous ceux qui sont de cette tranche d'âge pré-ados et ados) sont retombés dans l'errance et l'inorganisation totale.

Pour eux, et nous ne pouvons que les comprendre : « Grazac est mort »..... « Il n'y a rien ».....

Ce ne sont pas les équipements qui peuvent changer quoi que ce soit si ce n'est qu'ils sont aussi nécessaires..... bien sûr.

Alors que faire ? Aucune association pendant ces 15 dernières années n'a su capter leurs besoins, ni les intégrer dans une quelconque activité, cependant que les effectifs faisaient plus que doubler sur la commune.

Tout élus que nous sommes ne devons-nous pas proposer une alternative publique allant au-delà des seuls investissements matériels. La chose n'est pas simple ; rester dans un cadre laïque et public, mesurer les besoins financiers (charges de fonctionnement), trouver un candidat capable de s'investir loin des « structures urbaines » riches d'opportunités en activités et moyens.....évaluer les besoins par tranche d'âge, par besoins..... au-delà de notre seul territoire communal et voir les incidences et opportunités extérieures. Quand, enfin, un postulant se présente..... particulièrement volontaire..... particulièrement compétent tant par ses diplômes et acquis professionnels, que d'espoirs pour les élus. Mais, être volontaire en tant qu'employé communal avec une mission « de service public » et d'animation professionnelle, et se retrouver devant tant d'incompréhension, de refus d'intégration (voire de rejet), une sorte de sabotage au travers d'animations parallèles sans recherche de coexistence..... L'ABIME !!!..... d'où la démission de MOUNIR, qui a préféré affronter les méandres du chômage plutôt que de nourrir l'insupportable.

Ici, nous rendons honneur à Mounir qui n'a pas voulu que les enfants de la commune soient l'objet de ces provocations et « chantages » .

Mais qu'est-ce qui rend vos élus autant « remontés et si amers » face à cette situation ?

Depuis 1 an qu'elle s'est installée, depuis que certains se trouvaient des « ailes » pour « s'occuper » de nos jeunes concitoyens..... et quel déficit à leurs yeux..... tous capables d'animation publique..... c'est si simple..... Mais depuis 1 an donc, quelqu'un a-t-il vu sur Grazac, hormis les activités normales du comité des fêtes, une seule animation spécifiquement tournée vers et pour nos jeunes ? Nous ne pensons pas..... bien triste constat. Sans pour autant nous détourner ou abandonner une partie de notre profession de foi, nous voulons croire qu'après cette sombre périπέtie, nos plus jeunes trouveront enfin une structure d'accueil et organisation sur leur commune.

## 13 - CIVISME

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Il y a trois sortes de session de conseil municipal : la session ordinaire, la session extraordinaire, et la session en huis clos.

A part les sessions en huis clos (exceptionnelles), tout citoyen peut assister à une réunion du conseil municipal. (Les jours et heures de ces réunions sont affichés sur le panneau situé sous la halle)

Bien sûr il est frustrant de ne pas participer au débat, mais la quantité d'informations que chacun peut retenir permet de se tenir informé sur la vie du village : - la progression des aménagements prévus, -les projets de la municipalité en place, - et lorsque la réunion du conseil est clôturée, la discussion peut s'engager avec les élus, et en dégager les aspirations de chacun, qui peuvent faire l'objet d'un ordre du jour du conseil municipal suivant.

L'intérêt pour le village, c'est de faire progresser les idées de chacun afin d'améliorer encore plus la douceur de vivre d'un petit village comme GRAZAC, et de permettre à chacun d'entre vous de se rendre compte des difficultés que l'on rencontre dans la gestion d'une commune, et ce à tous les niveaux.

## 14 - INCIVISME

### BRUIT // VOITURES // VOISINAGE ETC...

De plus en plus d'habitants du village se plaignent du manque de civisme.

Ce qui revient le plus souvent ce sont les véhicules qui passent à trop vive allure. Là, il suffit que chacun d'entre nous respecte la limitation de vitesse, d'autant que les rues du village sont étroites, et que l'on traverse les places publiques, où de nombreux enfants jouent.

Le second grief c'est le bruit, c'est pourtant facile de se contrôler et ce dans l'intérêt de soi même, pour conserver de bonnes relations de voisinage, même si tondre sa pelouse n'est pas interdit le dimanche et les jours fériés, voici les horaires selon l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, pendant lesquels il est permis d'utiliser des engins de jardinage à moteur :

- en semaine de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- le samedi 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 (art. 5 de l'arrêté)

Pour vos fêtes en famille, les voisins seront d'autant plus tolérants, que vous les en aurez informés

Puis il y a ceux qui n'ont que des droits et qui se croient tout permis, par exemple bloquer l'accès à leur domicile de nombreux villageois sous prétexte d'organiser des jeux, alors que la place ne manque pas autour de l'église, et des parkings !!!.

D'une manière générale, on peut dire que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

## 15 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE (S.I.C.)

« *Le mot du Président :*

*Voici près de 10 mois que les délégués du S.I.C. des communes de Grazac/Caujac/Esperce m'ont élu pour assumer la responsabilité du syndicat regroupant les 3 écoles.*

*J'occupe actuellement les fonctions de Premier Adjoint à la commune de Caujac, je suis Président du Foyer Rural de Caujac et depuis fin juillet 2004, Président du S.I.C..*

*J'ai très rapidement découvert une organisation riche en activités diverses et en projets importants pour l'avenir de nos enfants. J'ai également fait la connaissance avec un personnel dont chacun a pu mesurer le dévouement dans des conditions pas toujours faciles pour assurer les tâches multiples qui leur sont confiées (restauration, entretien, garderie ou aide aux professeurs des écoles).*

*Si, retraité depuis 5 mois, je dispose d'un peu plus de temps, ce ne sont pas les dossiers qui manquent pour compléter mon emploi du temps : réflexion sur le projet de mise en place d'un CLAE, étude de projet d'aménagement de l'école de Grazac pour un nouvel espace de restauration pouvant mieux accueillir les enfants, création d'une nouvelle école à Caujac pouvant répondre à l'essor de la démographie sur nos communes dans les 3 ou 4 années à venir, mise en œuvre de procédures de consultations des fournisseurs et entreprises afin de répondre à la nouvelle loi de finances dès 2006.*

*Tous ces projets auxquels sont associés les différents partenaires de l'école, feront l'objet de réunions et d'informations régulières. C'est cette dynamique et cette volonté qui m'anime que je souhaite faire partager par tous pour pouvoir aboutir à la réalisation de nos projets.*

*Le Président : Jean CHENIN »*

## 16 - BAR-RESTAURANT : un sinistre au « Voluptis »

Le 18 février 2005, à une heure avancée de la soirée, un véhicule a pris feu sur le trottoir contre la façade du « Voluptis ».

Après enquête et expertise, ce n'est que le 2 mai qu'il nous a été autorisé (officieusement) d'effectuer les travaux.

Nous mettons tout en œuvre pour remettre en état ce bâtiment à vocation commerciale tout en pénalisant le moins possible l'exploitant du lieu.

## 17 - LA VIE DES ASSOCIATIONS

### COMITE DES FETES :

Président : M. Christophe DEMESSANCE

15 juillet 2005 : MARCHE AUX LAMPIONS ET FEU D'ARTIFICE

Possibilité de restauration le soir au « Voluptis »

26-27 et 28 août 2005 : FETE LOCALE

Vendredi 26 : Loto

Samedi 27 : Concours de pétanque, cassoulet et bal

Dimanche 28 : Messe, apéritif avec orgue de barbarie, jeux pour tous

l'après-midi, bal, feu d'artifice et distribution de confettis

Restauration possible le midi et le soir au « Voluptis »

### LES BANCALOUS :

Président : M. LAFAILLE ANDRE

Randonnée moyenne et haute montagne, tous les quinze jours.

Pendant la saison, raquettes, ski de fond, ski enfants de 6 à 15 ans, encadrement assuré par moniteur de ski, et accompagnateur montagne, à VAL LOURON.

En juin, transhumance des moutons, date à préciser.



2 et 3 juillet 2005, à SAINT LARY SOULAN, sortie à thème, découverte du milieu montagnard, faune et flore dans le parc national.

En septembre, brame du cerf, date à définir.

Contact : M. LAFAILLE ANDRE, 06.88.90.98.78

M. MOISSON MARC, 05.61.08.31.94

M. ROUQUET ALAIN, 05.61.08.40.23

### **LES P ' TITES VIOLETTES :**

Présidente : Mme Laurence CURY

31 décembre 2005 : réveillon de la Saint-Sylvestre à la salle polyvalente.

### **GRAZAC LOISIRS/FOYER RURAL :**

Président : M. Pierre PAGES

5 juin 2005 : challenge de quilles au maillet de 13h à 19h sur les places du village et de l'église

17 juin 2005 : chorale de Gaillac-Toulza suivie d'un concert de musique classique avec 4 accordéonistes dont J. DEMEURS à l'église

11 septembre 2005 : « un village - un chemin »

randonnée pour faire connaître les chemins du village suivie d'une expo-conférence sur les champignons.

## **18 - ANNONCES :**

### **CARNET ROSE**

12 avril 2004 : Charlotte, Jeanne MESPLES

19 juin 2004 : Lou-Anne, Caroline, Lydie LATETE

16 janvier 2005 : Arthur, Thibaut, René VOLAND

### **CARNET BLANC**

Mireille, Huguette BOUCHARD et Jean-Luc SAURIN le 17 janvier 2004

Josette, Claudette SARNIGUET et Jacky, Alain LAMBERT le 21 août 2004

### **CARNET NOIR**

Germaine DAROLLES née SUBRA décédée le 10 novembre 2004

Yvette, Claire, Victorine, Sylvie GRILLET née PELISSIER décédée le 14 novembre 2004

Alexandre, Emmanuel CORREA décédé le 3 décembre 2004

Georges ARIBAUT décédé le 24 mars 2005

## **19 - RAPPEL :**

La Mairie est ouverte les :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 08h00 à 12h00

Le Samedi de 11h00 à 12h00.

Le recensement pour la journée citoyenne, est obligatoire dès le seizième anniversaire, pour tous les jeunes gens (filles et garçons).

Cette démarche est à accomplir à la mairie du domicile.

Toutes personnes domiciliées et désirant voter sur la commune, doivent s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.